

Informations rattrapage BTS – Spécialités publiées par l’académie de Reims

Toutes les informations relatives aux épreuves de contrôle au BTS ont été mises en ligne sur le site du Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bts>

Tous les candidats à l'examen sont concernés **par les épreuves de contrôle s'ils obtiennent une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égale à 10/20.**

Les épreuves de rattrapage consisteront en **deux interrogations orales** portant sur les compétences du **domaine général, au choix du candidat**. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1er groupe et celles du rattrapage.

A l'issue de la publication des résultats, les candidats pourront prendre connaissance des résultats à l'examen et des notes à partir de la date de publication (soit le 1^{er} juillet soit le 5 juillet) sur <https://www.ac-reims.fr/resultats> (Rubrique BTS). Un calendrier des résultats est également disponible sur cette page.

Pour consulter les notes, il sera nécessaire de saisir sur ce site ses identifiants CYCLADES (login et mot de passe).

Candidats admis à se présenter à l'épreuve de contrôle :

Les candidats autres qu'individuels effectueront leurs choix au moment de l'inscription aux épreuves de contrôle :

- Soit dans leur établissement de formation
- Soit sur leur espace candidat

Les candidats individuels effectueront leurs choix exclusivement via l'espace candidat CYCLADES.

Pour les spécialités publiées le 1^{er} juillet – **Clôture des choix le vendredi 1^{er} juillet à 19h00**

Pour les spécialités publiées le 5 juillet (BTS Bâtiment) – **Clôture des choix le mardi 5 juillet à 19h00**

Les épreuves se dérouleront entre le 4 et le 7 juillet 2022 en fonction de l'académie d'origine du candidat et de la spécialité.

Une convocation sera diffusée sur l'espace CYCLADES du candidat après la publication des résultats.